

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 16 décembre 2020**

Le seize décembre deux mille vingt, à 18h30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le dix décembre deux mille vingt, se sont réunis, à distance, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

**PRESENTS : 79**

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Francis HASSELBERGER, Stéphan EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABOUOT, Olivier BILLIARD, Damien BONHOMME, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Sylvie CORDIER, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Michel DRIOUT, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Hugues FISCHER, Stéphane FONTANESI, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, François GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Carine HURAU, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Daniel MICHEL, Fanny MISA, Cyril MOUSSU, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Dorcas NOU, Céline OGER, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Laurent PELLOUARD, Joris PIERRET, Patrick PRODHON, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAK, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON, Rémi VOLOT

**EXCUSES : 13**

Anne-Marie NEDELEC, Laurence MEUNIER, Philippe BERTRAND, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, Claude GEORGES, Christine GUILLEMY, Hélène HALTZ, Dominique LE GRAËT, Marie-Christine MURGIDA, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, Nicolas PIERRE

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 28 juillet 2020 est approuvé.

**N° 2020/237 - Reprise exceptionnelle en fonctionnement des excédents d'investissement**

Au 30 novembre 2020, les dépenses mandatées et engagées dans le cadre de la COVID19 s'élèvent à (353k€ au 13/11).

Il est proposé de reprendre à titre exceptionnel 350 000 euros en fonctionnement sur les excédents d'investissement afin de couvrir en grande partie les dépenses non prévues liées à cette crise sanitaire.

Le Conseil communautaire décide à raison de 82 voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :  
(Dominique COMBRAY, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote).

- De reprendre en fonctionnement 350 000 euros pris sur les excédents d'investissement,
- De dire que les crédits sont inscrits par voie de décision modificative.

**N° 2020/238 - Budget principal - Décision modificative n°4**

Le Conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :  
(Gilles CASSERT, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote).

- D'approuver cette décision modificative n°4 du budget principal en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition d'opérations pour la section d'investissement.

**N° 2020/239 - Budget annexe de la ZAE de la Rochelotte - Décision modificative n°1**

Le Conseil communautaire décide à raison de 82 Voix POUR et de 1 Voix CONTRE (Sylvain DEMAY) :  
(Gilles CASSERT, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote).

- D'approuver cette décision modificative n°1 du budget annexe de la ZAE de la Rochelotte en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

**N° 2020/240 - Budget annexe des brigades - Décision modificative n°1**

Le Conseil communautaire décide à raison de 83 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

(Gilles CASSERT ne prend pas part au vote).

- D'approuver cette décision modificative n°1 du budget annexe des brigades en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

N° 2020/241 - Autorisations de programme - Modification des crédits de paiement pour fin d'exercice

Le Conseil communautaire décide à raison de 84 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

- d'adopter les modifications des crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

AP votée

AUTORISATION DE PROGRAMME 2020

programme : FIG 2017

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en TTC : 170 000,00

Durée de réalisation : 5 ans

		Prévisions	2017	2018	2019	2020	2021	CUMUL
			réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	170 000,00	108,00	122 410,00	21 600,00	22 400,00	3 482,00	170 000,00
	Dépenses	170 000,00	108,00	122 410,00	21 600,00	22 400,00	3 482,00	170 000,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	123 000,00	-	31 899,00	20 104,00	14 840,00	56 157,00	123 000,00
	Recettes	123 000,00	-	31 899,00	20 104,00	14 840,00	56 157,00	123 000,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>47 000,00</b>	<b>108,00</b>	<b>90 511,00</b>	<b>1 496,00</b>	<b>7 560,00</b>	<b>- 52 675,00</b>	<b>47 000,00</b>

AP - Modification CP fin d'exercice

AUTORISATION DE PROGRAMME 2021

programme : FIG 2017

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en TTC : 170 000,00

Durée de réalisation : 5 ans

		Prévisions	2017	2018	2019	2020		2021	CUMUL
			réalisé	réalisé	réalisé	Réalisé au 20/11		prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	170 000,00	108,00	122 410,00	21 600,00	22 400,00		3 482,00	170 000,00
	Dépenses	170 000,00	108,00	122 410,00	21 600,00	4 000,00		3 482,00	170 000,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021					18 400,00	ou	18 400,00	
RECETTES	Crédits prévisionnels	123 000,00	-	31 899,00	20 104,00	14 840,00		56 157,00	123 000,00
	Recettes	123 000,00	-	31 899,00	20 104,00	10 360,00		56 157,00	123 000,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021					4 480,00	ou	4 480,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>47 000,00</b>	<b>108,00</b>	<b>90 511,00</b>	<b>1 496,00</b>	<b>7 560,00</b>	<b>-</b>	<b>52 675,00</b>	<b>47 000,00</b>

AP votée

AUTORISATION DE PROGRAMME 2020

programme : PIG 2018

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en TTC : 177 610,00

Durée de réalisation : 4 ans

		Prévisions	2018	2019	2020	2021	CUMUL
			réalisé	réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	177 610,00	8 000,00	130 410,00	39 200,00	-	177 610,00
	Dépenses	177 610,00	8 000,00	130 410,00	39 200,00	-	177 610,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	124 000,00	18 000,00	70 889,00	31 040,00	4 071,00	124 000,00
	subventions	124 000,00	18 000,00	70 889,00	31 040,00	4 071,00	124 000,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>53 610,00</b>	<b>- 10 000,00</b>	<b>59 521,00</b>	<b>8 160,00</b>	<b>- 4 071,00</b>	<b>53 610,00</b>

AP - Modification CP fin d'exercice

AUTORISATION DE PROGRAMME 2021

programme : PIG 2018

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en TTC : 177 610,00

Durée de réalisation : 4 ans

		Prévisions	2018	2019	2020		2021	CUMUL
			réalisé	réalisé	prévu		prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	177 610,00	8 000,00	130 410,00	39 200,00		-	177 610,00
	Dépenses	177 610,00	8 000,00	130 410,00	39 200,00		-	177 610,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021				23 200,00	ou	23 200,00	
RECETTES	Crédits prévisionnels	124 000,00	18 000,00	70 889,00	31 040,00		4 071,00	124 000,00
	Recettes	124 000,00	18 000,00	70 889,00	19 165,00		4 071,00	124 000,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021				11 874,00	ou	11 874,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>53 610,00</b>	<b>- 10 000,00</b>	<b>59 521,00</b>	<b>8 160,00</b>		<b>- 4 071,00</b>	<b>53 610,00</b>

AP votée

AUTORISATION DE PROGRAMME 2020

programme : Informatisation des élus  
BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en TTC : 108 700,00

Durée de réalisation : 2 ans

		Prévisions	2020	2021	CUMUL
			prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	108 700,00	73 700,00	35 000,00	108 700,00
	Dépenses	108 700,00	73 700,00	35 000,00	108 700,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	44 300,00	23 600,00	20 700,00	44 300,00
	Subventions	44 300,00	23 600,00	20 700,00	44 300,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>64 400,00</b>	<b>50 100,00</b>	<b>14 300,00</b>	<b>64 400,00</b>

AP - Modification CP fin d'exercice

AUTORISATION DE PROGRAMME 2021

programme : Informatisation des élus  
BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération en TTC : 108 700,00

Durée de réalisation : 2 ans

		Prévisions	2020		2021	CUMUL
			prévu		prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	108 700,00	73 700,00		35 000,00	108 700,00
	Dépenses	108 700,00	56 218,90		35 000,00	108 700,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021		17 481,10	ou	17 481,10	
RECETTES	Crédits prévisionnels	44 300,00	23 600,00		20 700,00	44 300,00
	Recettes	44 300,00	-		20 700,00	44 300,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021		23 600,00	ou	23 600,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>64 400,00</b>	<b>50 100,00</b>		<b>14 300,00</b>	<b>64 400,00</b>

**AP votée**

**AUTORISATION DE PROGRAMME 2020**

programme : **Embellissement des espaces publics**

**BUDGET PRINCIPAL**

Montant de l'opération en TTC : 375 814,00

Durée de réalisation : 2 ans

		Prévisions	2019	2020	2021	CUMUL
			réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	375 814,00	5 814,80	370 000,00	-	375 814,80
	Dépenses	375 814,00	5 814,80	370 000,00	-	375 814,80
RECETTES	Crédits prévisionnels	165 000,00	-	165 000,00	-	165 000,00
	subventions	165 000,00	-	165 000,00	-	165 000,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>210 814,00</b>	<b>5 814,80</b>	<b>205 000,00</b>	<b>-</b>	<b>210 814,80</b>

**AP - Modification CP fin d'exercice**

**AUTORISATION DE PROGRAMME 2021**

programme : **Embellissement des espaces publics**

**BUDGET PRINCIPAL**

Montant de l'opération en TTC : 375 814,00

Durée de réalisation : 2 ans

		Prévisions	2019	2020		2021	CUMUL
			réalisé	prévu		prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	375 814,00	5 814,80	370 000,00		-	375 814,80
	Dépenses	375 814,00	5 814,80	1 248,00		-	375 814,80
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021			368 752,00	ou	368 752,00	
RECETTES	Crédits prévisionnels	165 000,00	-	165 000,00		-	165 000,00
	Recettes	165 000,00	-	-		-	165 000,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021			165 000,00	ou	165 000,00	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>210 814,00</b>	<b>5 814,80</b>	<b>205 000,00</b>		<b>-</b>	<b>210 814,80</b>

AP votée

programme : Palestra  
BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 32 000 000,00 HT  
Durée de réalisation : 7 ans

		Prévisions	2016	2017	2018	2019	2020		2021	2022	CUMUL
			réalisé TTC	réalisé TTC	réalisé TTC	réalisé TTC	prévu HT		prévu HT	prévu HT	
DEPENSES	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>46 550 000,00</b>	<b>189 879,26</b>	<b>1 385 096,26</b>	<b>2 137 053,58</b>	<b>12 362 406,20</b>	<b>28 200 000,00</b>		<b>2 275 564,70</b>	-	<b>46 550 000,00</b>
	Dépenses	34 250 000,00	189 879,26	1 385 096,26	2 137 053,58	12 362 406,20	15 900 000,00		2 275 564,70	-	34 250 000,00
	Contrepassation des écritures de dépenses 2018 et 2019 en HT	12 000 000,00					12 000 000,00				
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>45 761 673,00</b>	-	-	<b>4 339 034,90</b>	<b>9 694 679,83</b>	<b>28 050 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>677 958,27</b>	<b>45 761 673,00</b>
	subventions	18 211 673,00	-	-	3 738 034,90	3 294 679,83	7 500 000,00		3 000 000,00	677 958,27	18 211 673,00
	Annulation des écritures de dépenses 2018 et 2019 en TTC	14 550 000,00					14 550 000,00				14 550 000,00
	Emprunts	13 000 000,00	-	-	600 000,00	6 400 000,00	6 000 000,00		-	-	13 000 000,00
	FCTVA	-	-	-	-	-	-		-	-	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>788 327,00</b>	<b>189 879,26</b>	<b>1 385 096,26</b>	<b>- 2 201 981,32</b>	<b>2 667 726,37</b>	<b>150 000,00</b>		<b>- 724 435,30</b>	<b>- 677 958,27</b>	<b>788 327,00</b>

AP - Modification CP fin d'exercice

programme : Palestra  
BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 32 000 000,00 HT  
Durée de réalisation : 7 ans

		Prévisions	2016	2017	2018	2019	2020		2021	2022	CUMUL
			réalisé TTC	réalisé TTC	réalisé TTC	réalisé TTC	prévu HT		prévu HT	prévu HT	
DEPENSES	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>58 050 000,00</b>	<b>189 879,26</b>	<b>1 385 096,26</b>	<b>2 137 053,58</b>	<b>12 362 406,20</b>	<b>28 200 000,00</b>		<b>9 592 342,84</b>	-	<b>46 550 000,00</b>
	Dépenses	34 250 000,00	189 879,26	1 385 096,26	2 137 053,58	12 362 406,20	8 589 221,84		2 275 564,70	-	34 250 000,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021	12 000 000,00					7 026 776,24	00	7 026 776,24		
	Contrepassation des écritures de dépenses 2018 et 2019 en HT	12 000 000,00					12 000 000,00				12 000 000,00
<b>RECETTES</b>	<b>Crédits prévisionnels</b>	<b>45 761 673,00</b>	-	-	<b>4 339 034,90</b>	<b>9 694 679,83</b>	<b>28 050 000,00</b>		<b>6 379 484,22</b>	<b>677 958,27</b>	<b>45 761 673,00</b>
	subventions	18 211 673,00	-	-	3 738 034,90	3 294 679,83	4 120 519,78		3 000 000,00	677 958,27	18 211 673,00
	Crédits pour fin 2020 ou début 2021						3 079 484,22	00	3 079 484,22		
	Annulation des écritures de dépenses 2018 et 2019 en TTC	14 550 000,00					14 550 000,00				14 550 000,00
	Emprunts	13 000 000,00	-	-	600 000,00	6 400 000,00	6 000 000,00		-	-	13 000 000,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		<b>11 888 327,00</b>	<b>189 879,26</b>	<b>1 385 096,26</b>	<b>- 2 201 981,32</b>	<b>2 667 726,37</b>	<b>150 000,00</b>		<b>3 212 856,62</b>	<b>- 677 958,27</b>	<b>788 327,00</b>



## Scolaires et groupements

<b>ECOLEES ET GROUPEMENTS</b>		
Tarif pour une ligne d'eau ou le petit bain Hors ouverture au public - durée 1 heure -	Rappel 2020	2021
Enfants des écoles primaires de la communauté d'agglomération	Gratuit	Gratuit
Enfants des écoles primaires extérieur à la communauté d'agglomération	21,05 €	21,30 €
Collèges, lycées de la communauté d'agglomération	19,20 €	19,40 €
Collèges, lycées extérieurs à la communauté d'agglomération	37,65 €	38,05 €
Formation encadrée pr la D.D.C.S.P.P : la séance	9,80 €	9,90 €
Militaires, gendarmes, école de gendarmerie	Gratuit	Gratuit
Sections médicalisées	Gratuit	Gratuit
Sapeurs-pompiers pour cours de sauvetage	Gratuit	Gratuit
Club de natation de la communauté d'agglomération	Gratuit	Gratuit
<b>Société et groupements non sportif de la communauté d'agglomération</b>		
De 1 à 10 personnes - 1'heure	7,70 €	7,80 €
De 11 à 20 personnes - 1'heure	19,90 €	20,10 €
Par personne en plus - 1'heure	0,60 €	0,60 €
<b>Société et groupements sportifs et non sportif extérieurs à la communauté d'agglomération</b>		
De 1 à 10 personnes - 1'heure	15,35 €	15,50 €
De 11 à 20 personnes - 1'heure	27,20 €	27,50 €
Par personne en plus - 1'heure	1,25 €	1,25 €
Forfait maximum y compris forfait horaire	48,60 €	49,15 €

## II. Tarifs leçons de natation

	Rappel des tarifs 2020		Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021	
	2020 Tarif à l'unité	2020 Carte de 10 séances	2021 Tarif à l'unité	2021 Carte de 10 séances
<b>Leçons de natation données par MNS</b>				
Leçons collectives (4 à 8 personnes) durée 30 à 40 minutes	6,20 €	52,55 €	6,25 €	53,10 €
leçons individuelles durée 30 minutes	10,75 €	85,50 €	10,90 €	86,45 €
<b>Activité aquabulles</b>	Tarif à l'unité	Carte de 10 séances	Tarif à l'unité	Carte de 10 séances
réservée aux adultes non nageurs	X	47,35 €	X	47,85 €



Meublé « Les Iris » à Soncourt-sur-Marne, 5 personnes, 3 clés
Meublés « Valériane » et « Passiflore » à Froncles, 6 personnes, 3 clés
Meublé « Vetus Villa » à Viéville, 6 personnes, 4 clés
Meublé « Les Acacias » à Vouécourt, 6 personnes, 4 clés

Réservation de dernière minute à 7 jours : possibilité d'application d'une promotion de -50 € (sauf pour les réservations d'entreprise), prise en charge par moitié par Agglomération et par moitié par le service de réservation.

Le conseil communautaire décide à raison de 86 Voix POUR et de 2 ABSTENTIONS (Roger BRAUX, Sylvain DEMAY) :

- D'approuver les tarifs ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er janvier 2021.

N° 2020/250 - Attribution de subventions

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les subventions suivantes :

Nom de l'association	Elus n'ayant pas pris part aux votes
• CFC Football	Pierre ETIENNE, Anne STAFINIAC
• Cercle Hippique Chaumont Choignes	Isabelle FENAUX-MILLOT, Anne STAFINIAC

**DIRECTION : EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

compte budgétaire : 6574 DEVJ	Crédit voté	165 000,00 €	100%
(subventions fonctionnement)	Déjà attribué	151 390,00 €	91,75%
	Vote en cours	3 480,00 €	2,11%

				Solde	10 130,00 €	6,14%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTIONS	SUBVENTION 2019	Aides en nature 2019	MONTANT DEMANDE	PROPOSITION DE VOTE 2020	Observations
Salon du Livre					2 500,00 €	
ECAC Basket	Sports vacances Toussaint				300,00 €	
CFC Football					300,00 €	
La Chaumontaise					180,00 €	
CHCC					200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>			<b>3 480,00 €</b>	

N° 2020/251 - Instruction du droit des sols - Mise à disposition des services de l'agglomération au profit des communes membres de la communauté de communes Meuse Rognon

Le conseil communautaire décide à raison de 86 Voix POUR et de 1 ABSTENTION (Sylvain DEMAY) :

- D'autoriser monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant, à signer les conventions de mise à disposition et d'organisation du service dédié à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au titre de l'urbanisme avec les communes membres de la communauté de communes Meuse Rognon compétentes et qui souhaitent bénéficier de cette ingénierie,
- D'autoriser monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant, à signer tous les documents afférents à la conclusion de cette opération.

N° 2020/252 - Signature d'une convention avec le GIP SNE pour l'accès aux données relatives à la cartographie nationale de l'occupation du parc social

Le conseil communautaire décide à raison de 86 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant, à signer les conventions relatives à l'accès aux données nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH),

- De réaliser toutes les mesures de publicités afférentes à cet acte

N° 2020/253 - Engagement d'une procédure d'abrogation de la carte communale de Viéville

Le conseil communautaire décide à raison de 85 voix pour et de 2 abstentions (Roger BRAUX, Sylvain DEMAY) :

- D'abroger la délibération n°2020/6 du 10 février 2020 engageant une procédure de révision de la carte communale de Viéville,
- D'engager une procédure d'abrogation de la carte communale de la commune de Viéville,
- De dire que la présente délibération :
  - o Fera l'objet d'un affichage pendant un mois en l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège de la communauté d'agglomération ainsi qu'à la mairie de Viéville,
  - o Que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - o Sera publiée au recueil des actes administratifs de la communauté d'agglomération.

N° 2020/254 - Caractérisation du bâti résidentiel - engagement de l'Agglomération dans la démarche

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 86 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- De participer à l'expérimentation de la DREAL concernant la caractérisation du bâti résidentiel,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions et signer tous actes dans le cadre de cette expérimentation.

N° 2020/255 - Projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs de l'Agglomération de Chaumont année 2020/2021

Le projet éducatif est le document réglementaire qui formalise les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils à travers les valeurs portées par l'organisateur.

Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour leur mise en œuvre.

Ce document est diffusé aux familles et aux équipes d'animation qui définira ses projets d'animation au regard des priorités de l'organisateur et des moyens que celui-ci met à leur disposition.

Le conseil communautaire décide à raison de 86 voix pour et de 1 abstention

(Daniel MICHEL) :

- De valider le projet éducatif des accueils collectifs de mineurs de l'Agglomération de Chaumont.

N° 2020/256 - Reversement de la taxe de séjour au titre de l'article 5 de la Convention d'objectifs et de moyens 2020 signée entre l'Agglomération de Chaumont et l'Office de Tourisme Chaumont Destinations

Le conseil communautaire décide à raison de 66 voix pour et de 3 abstentions (Sylvain DEMAY, Marie-Noëlle HUBERT, Vincent VIGNERON) :

(Olivier BILLIARD, Céline BRASSEUR, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Pierre DELAITRE, Stéphane EMERAUX, Christophe FISCHER, Paul FOURNIE, Christine GUILLEMY, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Michèle LEMAIRE, Etienne MARASI, Véronique NICKELS, Laurent PELLOUARD, Nicolas PIERRE, Patrick PRODHON, Bernard VIALETTE ne prennent pas part au vote).

- D'approuver le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Chaumont, pour un montant de 31 383.07 €,
- D'autoriser le Président à signer en ce sens un avenant à la Convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Office du Tourisme « Chaumont Destinations »,
- D'autoriser le versement correspondant.

N° 2020/257 - Pépinière d'Entreprises - Modification des tarifs

Le conseil communautaire décide à raison de 82 voix pour et de 2 abstentions (Sylvain DEMAY, Dorcas NOU) :

(Michèle LEMAIRE ne prend pas part au vote).

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Pépinière d'Entreprises (ci-annexée),
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de dire que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

N° 2020/258 - Avis de l'Agglomération de Chaumont pour l'ouverture dominicale des commerces

Le conseil communautaire décide à raison de 81 voix pour, de 2 voix contre (Sylvain DEMAY, Marie-Noëlle HUBERT) et de 4 abstentions (Roger BRAUX, Thierry COLLOT, Patrice HUMBLLOT, Dorcas NOU) :

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail le dimanche dans toutes les communes de l'Agglomération de Chaumont dans la limite de 12 maximum pour l'année 2021 ;

- De dire que les dimanches concernant les commerçants appartenant aux branches d'activités : parfumerie et produits de beauté, , habillement, textile, chaussures, maroquinerie et article de voyage, bricolage, quincaillerie, librairie et papeterie, optique, vente de vidéo, horlogerie, bijouterie, joaillerie, jouets, articles de sports et articles de loisirs, vaisselle et objets mobiliers en céramique, faïence, porcelaine et verre , téléphonie, ainsi que les grands magasins et magasins populaires à rayons multiples, hypermarchés et supermarchés, sont autorisés, par arrêté municipal, à laisser leurs établissements ouverts les dimanches suivants :

- 24 janvier 2021 (soldes d'hiver)
- 14 février 2021 (Saint Valentin)
- 30 mai 2021 (Fête des Mères)
- 20 juin 2021 (Fête des Pères)
- 05 septembre 2021 (rentrée scolaire)
- 17 octobre 2021 (Automnales)
- 05 décembre 2021
- 12 décembre 2021
- 19 décembre 2021
- 26 décembre 2021

- De dire que les dimanches concernant les commerçants appartenant aux branches d'activités : autres commerces de détails en magasin non spécialisés sont autorisés, par arrêté municipal, à laisser leurs établissements ouverts les dimanches suivants :

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| - 03 octobre 2021  | - 14 novembre 2021 |
| - 10 octobre 2021  | - 21 novembre 2021 |
| - 17 octobre 2021  | - 28 novembre 2021 |
| - 24 octobre 2021  | - 05 décembre 2021 |
| - 31 octobre 2021  | - 12 décembre 2021 |
| - 07 novembre 2021 | - 19 décembre 2021 |

- De dire que les dimanches concernant les commerçants appartenant aux commerces de détail automobile (service de la distribution et de la réparation automobile) sont autorisés, par arrêté municipal, à laisser leurs établissements ouverts les dimanches suivants :

- |                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| - 17 janvier 2021 | - 19 septembre 2021 |
| - 14 mars 2021    | - 17 octobre 2021   |
| - 13 juin 2021    |                     |

N° 2020/259 - Abondement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2020

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Cyril MOUSSU, Catherine SFEIR-LAVIGNE ne prennent pas part au vote)

- De reconduire cette participation en 2020 en attribuant une subvention de 3 555 euros,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant financier.

N° 2020/260 - Aire d'accueil des gens du voyage : approbation du règlement intérieur et fixation des tarifs d'occupation suite au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019

Le conseil communautaire décide à raison de 85 voix pour et de 1 abstention (Damien BONHOMME) :

(Cyril MOUSSU ne prend pas part au vote).

- D'approuver le règlement intérieur ci-annexé,
- De fixer les tarifs de la manière suivante :

Dépôt de garantie	60 €
Droit d'emplacement	2 €/jour
m3 eau	3.70 €
Kwh électricité	0.18 €

- D'autoriser le Président à signer le règlement intérieur et toutes les pièces s'y rapportant,
- De mandater le Président ou son représentant à faire appliquer ce règlement intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

N° 2020/261 - Conventions de financement relatives à la prise en charge des circuits scolaires organisés dans le cadre de syndicats de transport pour l'année scolaire 2019-2020

Le conseil communautaire décide à raison de 84 voix pour et de 1 abstention (Roger BRAUX) :

(Michel DRIOUT, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote)

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et tous documents afférents.

N° 2020/262 - Réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue de Bourgogne sur la commune de Chaumont - Demandes de subventions

Le conseil communautaire décide à raison de 85 voix pour et de 1 abstention (Dominique COMBRAY) :

(Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote).

- D'accepter les plans de financement prévisionnels ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces opérations et à solliciter les cofinancements relatifs à ces dossiers.

N° 2020/263 - Renouvellement de canalisations d'eau potable sur la commune de Nogent - Demandes de subventions

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote)

- D'accepter les plans de financement prévisionnels ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces opérations et à solliciter les cofinancements relatifs à ces dossiers.

N° 2020/264 - Acquisition foncière pour la protection immédiate du captage de la source Quillard à Verbiesles pour le service d'eau potable de la Ville de CHAUMONT

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote).

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs relatifs à cette opération d'acquisition foncière.

N° 2020/265 - Convention Spéciale de Déversement au réseau de collecte et de traitement des eaux usées dit STEP d'En Buez à CHAUMONT entre LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS, Veolia et l'Agglomération de Chaumont

Le conseil communautaire décide à raison de 81 voix pour, de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et de 4 abstentions (Sylvain COLLOT, Dominique COMBRAY, Didier JOLLY, Dorcas NOU) :

(Bernard VIALETTE ne prend pas part au vote).



- D'approuver le projet de Convention Spéciale de Déversement à conclure entre LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS (LAFIS), VEOLIA EAU et l'Agglomération de Chaumont ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2020/266 - Financement de l'assainissement : Participation pour l'assainissement collectif de la commune de BUXIERES LES VILLIERS

Le conseil communautaire décide à raison de 84 voix pour et de 1 abstention (Franck TROMPETTE) :

(Stéphan EMERAUX, Bernard VIALLETEL ne prennent pas part au vote).

- D'appliquer une participation à l'assainissement collectif pour les propriétaires d'immeubles neufs ou existants soumis à l'obligation de raccordement ;
- De préciser que le montant de la participation pour l'assainissement collectif est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation individuelle d'évacuation et d'épuration individuelle d'assainissement. Il s'agit des frais initiaux d'acquisition et d'installation auxquels il est exclu les frais d'entretien ultérieurs ;
- De fixer le montant de la participation à l'assainissement collectif à 5 308.80 euros pour la commune de Buxières-les-Villiers.

N° 2020/267 - Compétences Eau et Assainissement collectif des eaux usées : Approbation et autorisation de signer l'avenant 1 à la convention de gestion

Le conseil communautaire décide à raison de 83 voix pour, de 1 voix contre (Roger BRAUX) et de 2 abstentions (Sylvain DEMAY, Jean-Michel KONARSKI) :

(Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote).

- D'approuver l'avenant 1 visant à assouplir les échanges et les modalités budgétaires et comptables de la mise en œuvre de la convention de gestion ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des avenants et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2020/268 - Tarif du service assainissement de la commune de CONDES :  
Suppression de la redevance d'assainissement collectif**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Michel DRIOUT, Nicolas PIERRE, Bernard VIALLETTEL ne prennent pas part au vote).

- De supprimer la redevance d'assainissement collectif de la commune de CONDES initialement fixée à 0.27€ HT par m3 d'eau consommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2020/269 - Etablissement Public Foncier Local du Grand Est - Désignation de représentant de la communauté au conseil d'administration**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De ne pas recourir au scrutin à bulletin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

(Michel DRIOUT et Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote).

- De désigner comme représentants de la communauté d'agglomération au sein de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est :

<b>Représentant titulaire</b>	<b>Représentant suppléant</b>
Stéphane MARTINELLI	Frédéric ROUSSEL

(Joël CLEMENT, Sylvain DEMAY, Michel DRIOUT, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote).

**N° 2020/270 - Tableau des postes**

Le conseil communautaire décide à raison de 81 voix pour et de 2 voix contre (Sylvain DEMAY, Dorcas NOU) :

(Olivier BILLIARD, Michel DRIOUT, Daniel MICHEL, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote)

- D'approuver la transformation de 22 postes vacants permettant notamment :
  - 3 augmentations de temps de travail,
  - 2 intégrations directes (changement de filière)
  - 13 recrutements sur emplois permanents, dont notamment le recrutement d'un manager de commerce cœur de ville (poste 100 % ville)
  - 4 nominations dans le cadre du nouveau plan d'accès à l'emploi stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais aussi suite à réussite à concours
- D'approuver la suppression de 2 postes vacants,
- D'approuver la création d'une activité accessoire dédiée à la communication, afin d'apporter ponctuellement un renfort au cabinet de l'Agglomération de Chaumont.

La rémunération de l'agent sera fonction du nombre d'heures effectuées, sur la base d'un montant forfaitaire défini à :

- 25 € pour un agent de catégorie A
- 17 € brut pour un agent de catégorie B
- 15 € pour un agent de catégorie C.

En complément, le tableau des postes dans sa version condensée avec une projection au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est annexé à cette présente délibération.

Concernant les régies autonomes eau et assainissement,

Considérant la nécessité de poursuivre le travail de préfiguration inhérent à la création de toute nouvelle structure devant permettre d'affiner au mieux les besoins en personnel,

Considérant la mise en place de l'expérimentation en lien avec l'avenant n° 1 proposé à la convention de gestion,

- De maintenir 2 postes correspondant à une activité accessoire, avec une rémunération forfaitaire individuelle mensuelle de 500 euros bruts.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif.

#### N° 2020/271 - Octroi de bons d'achats aux agents

Le conseil communautaire décide à raison de 83 voix pour et de 1 voix contre (Thierry COLLOT) :

(Michel DRIOUT, Daniel MICHEL, Nicolas PIERRE ne prennent pas part au vote)

- D'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 15 euros pour chaque enfant âgé de moins de 15 ans au 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour le personnel présent à cette même date et toujours en position d'activité à la date de la présente délibération,

- D'octroyer d'un bon d'achat d'une valeur de 25 euros pour les personnels titulaires et contractuels de droit public ou de droit privé rémunérés au 1<sup>er</sup> décembre 2020, et toujours en position d'activité à la date de la présente délibération,
- D'approuver la possibilité pour les bénéficiaires d'utiliser ce chèque cadeau dans les commerces situés sur le territoire de l'Agglomération,
- D'octroyer uniquement pour cette année, dans la mesure où la collectivité préfère favoriser les moments de cohésion et convivialité, dès lors que les conditions sanitaires le permettent,
- D'approuver le bénéfice de ces bons d'achat, en complément des prestations offertes par le CNAS auquel la collectivité adhère.

Les crédits correspondants (enveloppe de 35 000 €) sont inscrits au budget primitif 2020 - chapitre 011.

N° 2020/272 - Autorisation de signer des conventions de mise à disposition :

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

(Damien BONHOMME, Michel DRIOUT, Daniel MICHEL, Nicolas PIERRE, Vincent VIGNERON ne prennent pas part au vote).

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et avenants aux conventions de mise à disposition annexées.

N° 2020/273 - Compte-rendu des actes passés par le Président

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

Fait à Chaumont, le **29 DEC. 2020**  
Le Président,

